



République française
Département de la Lozère
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GORGES CAUSSES CÉVENNES

Séance du 19 février 2026 à 17 heures

Date de Convocation 06 février 2026

Membres en exercice : 35	L'an deux mille Vingt-six et le 19 février, l'Assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Henri COUDERC,
Présents : 28	
Votants : 28	
Pour : 28	Présents : Henri COUDERC, Flore THEROND, Alain CHMIEL, Alain ARGILIER, René JEANJEAN, François ROUYEYROL, Serge VEDRINES, Gérard PÉDRINI, Daniel GIOVANNACCI, Christian ALBARIC, Bdeia AMATUZZI, Patrick BOSC, Martine BOURGADE, Marie-Thérèse CHAPELLE, Régine DOUSSIÈRE, Maurice DUNY, Francis DURAND, Serge GRASSET, Pierre HERRGOTT, Sylvette HUGUET, Claudie MARTIN-PASCAL, Jean-Luc MICHEL, Sébastien MOREAU, Roselyne PRADEILLES, Vincent PRATLONG, Daniel REBOUL, Gisèle ROSSETTI, Gilles VERGELY,
Contre : 0	Représentés :
Abstention : 0	Excusés : Damien ARMAND, Michel CAPONI, Michel COMMANDRE, Jaclyn MALAVAL, Bernard RIEU
	Absents : Emmanuel ADELY, Jean WILKIN
	Présents non votants :

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick BOSC

DELIB-2026-037 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 - BUDGET ANNEXE RÉGIE EAU ET ASSAINISSEMENT

Le Conseil communautaire,

CONSIDÉRANT le débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 5 février 2026,

CONSIDÉRANT l'examen du projet de Budget primitif 2026 opéré par le Bureau communautaire, qui s'est réuni le 5 février dernier,

CONSIDÉRANT la présentation faite par Monsieur le Président,

CONSIDÉRANT que le Budget primitif 2026 respecte les engagements budgétaires pris lors du débat d'orientation budgétaire,

CONSTATANT que le Budget primitif 2026 de la Régie Eau et Assainissement s'équilibre à **4 006 651,00 euros**, qui se décomposent comme suit :

- La section d'exploitation s'équilibre à : 2 348 181,00 euros.

L'équilibre par chapitre est le suivant :

Chapitre	BP 2026
011 - CHARGES DE GESTION GÉNÉRALE	758 500,00
012 - CHARGES DE PERSONNEL	535 000,00
014 - ATTÉNUATION DE PRODUITS	96 000,00
042 - SECTION À SECTION	815 000,00
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 000,00
66 - CHARGES FINANCIÈRES	49 600,00
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	46 581,00
68 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	46 500,00
Total dépenses d'exploitation	2 348 181,00

Chapitre	BP 2026
002 - Résultat de fonctionnement reporté	120 515,04
042 - SECTION À SECTION	395 000,00
70 - VENTES PRODUITS FABRIQUÉS, SERVICES	1 816 165,96
74 - SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	13 500,00
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	3 000,00
Total recettes d'exploitation	2 348 181,00

- La section d'investissement s'équilibre à : 2 658 470,00 euros.

L'équilibre par chapitre est le suivant :

Chapitre	RAR 2025	Proposition nouvelle	BP 2026
16 – Emprunts et dettes assimilées		214 000,00	214 000,00
5005- RENFORCEMENT AEP LE MAZELDAN – BARRE DES CEVENNES			
5202 - ACQUISITIONS FONCIERES PPI - CANS ET CEVENNES	610,00		610,00
5203 – INTERCONNEXION RESEAU AEP ST JULIEN D ARPAON ET BALAZUEGNES	45 000,00		45 000,00
5302 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF BOURG - CASSAGNAS			
5303- ACQUISITIONS FONCIERES CAPTAGES AEP - CASSAGNAS	25 585,00		25 585,00
5401 – EXTENSION RESEAU AEP PONT DE LA MACH FDF		65 000,00	65 000,00
5601 - MISE AUX NORMES CAPTAGES - HURES LA PARADE			
5704 – REPRISE RESEAUX HUMIDES TRAVERSEE - ISPAGNAC	239 729,40		239 729,40
5803 - ACQUISITIONS FONCIERES PPI - MEYRUEIS	4 645,00		4 645,00
6102 – ASSAINISSEMENT COLLECTIF LES VANELS	5 590,16		5 590,16
7003 - TRAVAUX SUR RESEAU AEP NIVOLIERS - SMIAEP			
9022 -TRAVAUX AEP	103 320,46	130 000,00	233 320,46

Envoyé en préfecture le 20/02/2026

Reçu en préfecture le 20/02/2026

Publié le 27/12/20

BORDEREAU

9023 - TRAVAUX ASSAINISSEMENT	21 146,82	37 243,37	40 846,83
90260 - ACHAT MATERIEL	3 603,46		
9032 -ASSAINISSEMENT MAS ST CHELY CAUSSIGNAC	6 556,80	775,38	7 332,18
9043 - ETUDE POUR RECHERCHE RESSOURCES EN EAU	187 797,65		187 797,65
9046- TRAVAUX REPRISE RESEAU AEP IMENTE SUITE INTEMPERIES 6/2020			
9048 -MISE EN PLACE DE TELESURVEILLANCE	28 429,00		28 429,00
9051- ASSAINISSEMENT COLLECTIF PRADES CASTELBOUC	24 437,50		24 437,50
9053 – ACQUISITION COMPTEURS COMMUNICANTS		50 000,00	50 000,00
9054 – REALISATION SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT		20 000,00	20 000,00
040 - SECTION À SECTION		395 000,00	395 000,00
Total dépenses d'investissement	696 451,25	962 018,75	1 658 470,00

Chapitre	RAR 2025	Proposition nouvelle	BP 2026
001 - Solde d'exécution section d'investissement		173 549,56	173 549,56
021 - Virement de la section de fonctionnement			
5004 - REHABILITATION ASSAINISSEMENT BARRE DES CEVENNES		12 518,00	12 518,00
5005- RENFORCEMENT AEP LE MAZELDAN – BARRE DES CEVENNES	39 065,00		39 065,00
5103 - MISE EN PLACE DE TRAITEMENTS SUR 4 UDI - LES BONDONS			
5203 – INTERCONNEXION RESEAU AEP ST JULIEN D ARPAON ET BALAZUEGNES	18 000,00		18 000,00
5303- ACQUISITIONS FONCIERES CAPTAGES AEP - CASSAGNAS	16 425,00		16 425,00
5401 – EXTENSION RESEAU AEP PONT DE LA MACH FDF		13 000,00	13 000,00
5703 - STATION EPURATION - ISPAGNAC		8 066,00	8 066,00
5704 – REPRISE RESEAUX HUMIDES TRAVERSEE ISPAGNAC	222 890,00		222 890,00
7004 – CREATION DE LA PRISE D'EAU SUR LA JONTE		14 633,00	14 633,00
9022 – TRAVAUX AEP	33 646,66		33 646,66
9023 - TRAVAUX ASSAINISSEMENT	2 270,80		2 270,80
9032 -ASSAINISSEMENT MAS ST CHELY CAUSSIGNAC	59 890,00	775,38	60 665,38
9043 – ETUDE POUR RECHERCHE RESSOURCES EN EAU	125 281,00		125 281,00
9045 - MISE EN PLACE DE TRAITEMENTS SUR 4 UDI (CCE + ROU + LSP			
9046 -TRAVAUX REPRISE RESEAU AEP LA			

Envoyé en préfecture le 20/02/2026

Reçu en préfecture le 20/02/2026

Publié le 27/2/26

Berger
Levrault

ID : 048-200069151-20260219-DELIB_2026_037-DE

MIMENTE SUITE INTEMPERIES 06/2020			
9048 –MISE EN PLACE DE TELESURVEILLANCE	15 734,60		15 734,60
9051- ASSAINISSEMENT COLLECTIF PRADES CASTELBOUC	13 725,00		13 725,00
9053 – ACQUISITION COMPTEURS COMMUNICANTS		35 000,00	35 000,00
040 - SECTION À SECTION		815 000,00	815 000,00
16 – EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		39 000,00	39 000,00
Total recettes d'investissement	546 928,06	1 111 541,94	1 658 470,00

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

APPROUVE, le Budget Primitif 2026 du Budget annexe de la Régie Eau et Assainissement tel que proposé, au niveau du chapitre budgétaire, ainsi que ses annexes.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

Le Président,
Henri COUDERC



Le secrétaire de séance,
Patrick BOSC

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.